

REGLEMENT Trop plein d'talents 2010

Préambule

Suite aux trois premières éditions réussies « Trop plein d'talents », le Théâtre de l'Hôtel de Ville renouvelle cette année encore son tremplin, mais il a souhaité le faire évoluer et une réflexion en interne a été menée pour l'améliorer. Le tremplin « Trop plein d'talents » se déroulera désormais sur **deux soirées**, avec une performance de **45 minutes** pour chaque groupe. Des **temps d'échanges** seront organisés avec le public après les représentations. Enfin, les groupes sélectionnés seront **accompagnés par l'équipe du THV** en amont et en aval de la date (préparation technique, retour critique...), et profiteront d'une visibilité supplémentaire auprès du public grâce à **une page web dédiée** à ce tremplin.

Les musiciens amateurs, ou au démarrage de leur projet artistique, du Maine-et-Loire sont donc invités à s'inscrire à ce tremplin dès novembre 2009.

Article 1 - Objectifs

Le tremplin «Trop plein d'talents » répond à 3 objectifs principaux :

- Permettre l'émergence de groupes de musique locaux en leur donnant une chance de se produire sur une scène professionnelle et de se faire connaître auprès du public et des professionnels.
- Sensibiliser les pratiquants et amateurs de musique à la réalité professionnelle et à la programmation de la Saison culturelle du Théâtre de l'Hôtel de Ville,
- Offrir aux groupes retenus par le jury, l'opportunité de se produire en concert sur la scène du THV lors de la Saison culturelle 2010/2011. Le THV prendra en charge l'organisation et la technique, et versera aux groupes retenus une indemnité forfaitaire (défraiement).

Article 2 - Candidats

Ce tremplin est ouvert aux musiciens :

- **amateurs** ou au démarrage de leur projet artistique. Ils ne sont pas obligatoirement déterminés à devenir professionnel.
- évoluant au sein d'un groupe ou en solo
- résidant dans le département du Maine-et-Loire (départements limitrophes acceptés)
- interprétant au minimum trois compositions originales
- ayant la capacité de jouer un set d'au moins 45 minutes sur scène

Les groupes choisis par le jury en 2007, 2008 et 2009 ne peuvent pas participer à l'édition 2010.

Article 3 - Modalités et validité des inscriptions

Afin de participer au tremplin, les musiciens devront avoir renvoyé leur dossier d'inscription dûment rempli, **au plus tard le 28 février 2010** (cachet de la poste faisant foi).

Le dossier d'inscription est à retirer directement au Théâtre de l'Hôtel de Ville :

Théâtre de l'Hôtel de Ville
33 place Jean XXIII
BP40009
49180 Saint-Barthélemy d'Anjou Cedex

Il peut également être demandé **par téléphone, par e-mail ou téléchargé** sur le site Internet de la ville :

Tel : 02 41 96 14 90 / E-mail : billetterie-thv@ville-stbarth.fr

Site Internet : <http://www.ville-saint-barthelemy-anjou.fr/>

Les inscriptions sont validées à réception de tous les documents suivants :

- Le dossier d'inscription dûment complété.
- **CD de 3 morceaux dans un style libre (compositions originales), format audio uniquement (.wav)**
Aucun autre support ne sera accepté. Le CD ne doit contenir aucun autre fichier (photo, texte...)
- 2 photos récentes du groupe, de préférence par e-mail (en haute résolution), ou sur support papier (avec une bonne définition d'image)

Ces documents vous seront renvoyés si vous n'êtes pas sélectionné.

Article 4 - Calendrier

- novembre 2009 / janvier 2010 : appel à candidatures
- **28 février 2010 : date limite d'envoi des dossiers d'inscription**
- Mars 2010 : écoute des maquettes et choix des groupes par le jury
- À partir de fin avril 2010 : communication des résultats aux candidats

Article 5 - Acceptation du règlement

Le renvoi du dossier d'inscription rempli vaut pour acceptation du présent règlement.